*Lorsque vous planifiez les trajets menant aux abris et aux points de rassemblement à l’extérieur, tenez compte des éléments ci-dessous.*

**Plan d’évacuation**

* Planifiez les trajets d’évacuation de telle sorte que les portes extérieures et les autres sorties mènent directement aux rues, aux cours ou aux autres lieux permettant d’accéder de manière sécuritaire à des espaces ouverts.
* Examinez votre plan d’évacuation une fois par année avec les responsables du service d’incendie et avec une inspectrice ou un inspecteur en bâtiment.
* Affichez des exemplaires du plan d’évacuation de façon bien visible dans tout le bâtiment, en plusieurs langues, au besoin.
* En dehors des heures de service, assurez-vous que les systèmes d’alerte sont actifs et capables d’aviser les membres du personnel hors site ainsi que les passantes et passants de toute urgence potentielle dans l’établissement.

**Trajets d’évacuation**

* Lorsque cela est possible, veillez à ce que votre établissement dispose d’au moins deux trajets d’évacuation éloignés l’un de l’autre.
* Les trajets d’évacuation doivent :
	+ contenir des signes clairs menant à la sortie de secours la plus proche indiqués en caractères simples, lisibles, à contraste élevé et en plusieurs langues, au besoin;
	+ être clairement visibles et pourraient devoir être illuminés. Assurez-vous que les panneaux lumineux sont équipés de batteries de secours;
	+ être tracés dans le respect des codes du bâtiment locaux. Assurez-vous de vérifier ces règlements avant de finaliser le tracé et vos consignes d’évacuation;
	+ être libres de tout obstacle en tout temps. Toutes les portes séparant deux espaces doivent être déverrouillées. Si le trajet d’évacuation passe à côté de corridors sans issue, ceux-ci doivent être désignés comme tels au moyen de panneaux portant la mention « Pas une sortie ».
	+ être dépourvus de toute matière explosive, inflammable ou combustible.
* Si la procédure d’évacuation prévoit l’interruption des services publics, il faut bien indiquer le chemin menant à l’équipement et aux systèmes visés. Cela permettra au personnel de couper facilement l’alimentation à ses services avant de retourner sur le trajet d’évacuation.
* Si un incendie se déclenche dans une tour, les occupantes et occupants de l’étage en feu et des étages directement au-dessus et en dessous doivent être évacués immédiatement. En passant par les escaliers, les gens doivent se rendre deux étages ou plus en dessous de l’étage en proie aux flammes, puis attendre les instructions des responsables de la sécurité.
* Songez à indiquer le chemin menant au point de rassemblement à différents endroits en dehors du trajet d’évacuation.
* Si le trajet d’évacuation mène à un abri dans l’établissement, l’entrée de cet abri doit être bien indiquée, illuminée comme il se doit et facile à ouvrir.
* L’équipe de coordination d’urgence, avec l’aide d’une personne compétente représentant l’établissement, doit vérifier que la partie extérieure des trajets d’évacuation respecte la réglementation en matière d’accessibilité, qui pourrait entre autres exiger la présence de garde-corps ou de rampes.
* Assurez-vous que les trajets d’évacuation, les points de rassemblement et les abris internes soient suffisamment spacieux pour accueillir l’ensemble des occupantes et occupants de l’immeuble.
* Planifiez vos trajets d’évacuation de façon à éviter les zones dangereuses comme les rivières, les étangs et les collines escarpées. Accordez une attention particulière aux membres du personnel et aux visiteuses et visiteurs ayant des besoins particuliers.

**Sorties de secours**

* L’équipe de coordination d’urgence doit inspecter toutes les sorties de secours au moins une fois par an afin de s’assurer qu’il est possible de les ouvrir de l’intérieur, que tout le matériel fonctionne et respecte les pratiques exemplaires et les codes d’incendie locaux, et qu’aucun obstacle ne bloque les sorties de secours.
* Vérifiez que toutes les portes de sortie sont conformes à la réglementation locale. Par exemple, les sorties de secours ou les portes menant à l’extérieur doivent-elles avoir un degré de résistance au feu d’au moins une heure? Les sorties de secours doivent-elles être dotées de portes coupe-feu à fermeture automatique qui restent fermées ou qui se ferment automatiquement en cas d’urgence?
* Vérifiez que toutes les sorties de secours de l’établissement s’ouvrent vers l’extérieur.